

REGLEMENT DE LA « PETITE AIN POSSIBLE RANDO »

Article 1 : Le comité d'organisation de l'Ain Possible par le ski club de Lompnes, organise le samedi 25 février 2017, une randonnée nocturne (la petite Ain Possible Rando).

- Départ du centre-ville d'Hauteville-Lompnes, altitude 785 m ;
- Un point haut situé « Grange Roland », altitude 1000m ;
- Arrivée à la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes (place du Dr Rougy), altitude 815 m.

Le parcours long de 5 km est balisé par des rubans rétro-réfléchissants.

Les participants doivent respecter l'itinéraire.

Article 2 : L'itinéraire sera maintenu quelle que soient les conditions climatiques.

Le parcours pourra être fait à ski, en raquettes ou à pieds avec le matériel porté par le participant lui-même. Il doit repasser la ligne d'arrivée avec l'intégralité de son matériel.

Article 3 : L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 8 ans révolus le jour de l'épreuve.

Article 4 : Le jour de l'inscription, tout participant doit justifier qu'il est couvert par une assurance.

Article 5 : Les inscriptions sont obligatoires et seront reçues jusqu'au 24 février 2017 à 12h00 à l'Office du Tourisme d'Hauteville-Lompnes (www.plateau-hauteville.com).

Article 6 : Les droits d'inscription sont fixés à :

- 5.00€ Par participant
- Gratuit pour les moins de 12 ans, qui doivent être **obligatoirement accompagnés d'une personne majeur**

L'inscription comprend les dossards, le ravitaillement et l'assistance médicale.

Les dossards seront délivrés à partir de 17h00 et jusqu'à 19h00, le jour de l'épreuve, sur la place de la salle des fêtes (place du Dr Rougy).

L'organisateur se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera accordé.

Article 7 : Un repas peut être servi par l'organisation sur réservation.

Article 8 : Tous les participants doivent passer la ligne d'arrivée avec le même équipement qu'ils avaient au départ, à savoir :

- **dossard**
- **matériel : ski d'une longueur de 130 cm minimum pour les adultes, libre pour les moins de 14 ans, ou raquettes (luge interdite pour des raisons de sécurité)**
- **lampe frontale en état de fonctionnement**

Pour les enfants, le port du casque et les gants sont fortement conseillés

Article 9 : Le départ sera donné au centre de Hauteville-Lompnes, 5 mn après le départ de l'Ain Possible. La randonnée s'effectuera sans éclairage artificiel autre que la lampe frontale obligatoire pour chaque participant.

Article 10 : Une zone de ravitaillement est prévue sur le parcours au niveau du PC 1.

Article 11 : Une barrière horaire sera mise en place à 21h30 au PC 1 (Grange Roland) et à 23h30 à l'arrivée.

Article 12 : La descente s'effectue sur la piste de ski alpin de Terre Ronde. Pour leur sécurité, les participants sont tenus de suivre le parcours matérialisé par l'organisateur.

Article 13 : Les participants utilisent leur équipement selon leur appréciation. Lorsqu'ils empruntent une partie ouverte à la circulation, ils doivent se conformer au code de la route.

Article 14 : Par son inscription, le participant déclare avoir pris connaissance des spécificités de l'épreuve tant pour ses conditions « tout terrain » que son profil ascendant et descendant.

Il autorise les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles il pourrait figurer.